

Soutien au comportement positif (SCP) : un système efficace pour la prévention des difficultés comportementales

Steve **BISSONNETTE**

Chercheur associé du CRIFPE

Carl **BOUCHARD**

Normand **ST-GEORGES**

Université du Québec en Outaouais (UQO)*



Introduction

Malgré tous les efforts consacrés au soutien à la persévérance scolaire depuis plus de 20 ans, notre système d'éducation laisse échapper, bon an mal an, presque un jeune sur trois. Afin de hausser le plus rapidement possible le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a présenté en 2009 une stratégie d'action intitulée « L'école, j'y tiens! ». Parmi les pistes d'action proposées, le MELS recommande d'intervenir prioritairement auprès de ceux dont les probabilités d'abandonner l'école sont élevées, soit les élèves en difficulté ayant accumulé des retards scolaires. Parmi ces élèves, ce sont ceux ayant des troubles du comportement qui persévèrent le moins (MELS, 2006). Puisque les retards scolaires des élèves ayant des troubles comportementaux semblent avoir un impact important sur le décrochage au niveau secondaire, il devient alors essentiel de privilégier des interventions efficaces dans la scolarité de ces élèves. Un examen attentif des différents systèmes de prévention des difficultés comportementales nous a permis d'en distinguer un fondé sur des données probantes. Il s'agit du système *Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS)*. Une quarantaine d'études, publiées depuis le milieu des années 90, ont été réalisées sur le système PBIS qui est appliqué actuellement dans plus de 14 300 écoles élémentaires et secondaires étatsuniennes (Technical Assistance Center on Positive Behavioral Interventions and Supports, 2011). Notre groupe de recherche a participé à la traduction du système appelé en français *Soutien au comportement positif (SCP)* en collaboration avec les équipes d'entraîneurs SCP des trois conseils scolaires de langue française de l'est ontarien. Nous avons également participé à son implantation dans plus de 50 écoles franco-ontariennes et dans 8 écoles québécoises.

* Steve Bissonnette et Carl Bouchard sont professeurs au Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Normand St-Georges agit comme professionnel de recherche au même endroit. M.M. Bissonnette, Bouchard et St-Georges ont créé le groupe de recherche sur la Gestion Efficace des Comportements et des Apprentissages (GECA).

Soutien au comportement positif (SCP)

Le SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer et de maintenir un milieu propice à l'apprentissage. Le système préconise l'adoption d'une approche à l'échelle de l'école tout entière dans laquelle on prend les devants en matière de discipline et on se fonde sur l'idée que les comportements souhaités et les compétences comportementales attendues en classe et hors classe doivent être définis précisément, enseignés explicitement et être reconnus lors de leur manifestation. De plus, un continuum d'interventions est défini afin d'agir rapidement et efficacement auprès des problématiques comportementales et de soutenir l'adoption des comportements préalablement enseignés. Le système encourage chaque école à déterminer ses propres besoins en relevant et en analysant de façon systématique des données sur les problèmes comportementaux vécus et en faisant en sorte que le personnel travaille en équipe pour élaborer une approche cohérente et positive de la discipline dans l'école. Plus spécifiquement, le système SCP implique la mise en œuvre de dix composantes.

1. L'engagement formel du personnel scolaire (enseignants et directions)

La direction d'école est un partenaire essentiel à l'implantation du système. À la suite d'une présentation du SCP par une personne-ressource, la direction s'engage formellement à participer activement et à soutenir la mise en œuvre du système. Cet engagement obtenu, le système est alors présenté au personnel scolaire de l'école (enseignants et professionnels), qui devra faire de même. Le système sera implanté seulement si 80 % et plus du personnel scolaire s'engage dans la mise en œuvre du système, dont la durée minimale est de trois ans.

2. La création d'une équipe SCP et l'autoévaluation des mesures mises en place

Les engagements obtenus, une équipe-école SCP est ensuite formée afin d'implanter le système dans son intégralité. Cette équipe, composée de la direction et de quelques membres représentatifs du personnel sco-

laire, recevra une formation de trois à cinq jours par une personne-ressource (*coach SCP*) afin de mettre en œuvre le système. De plus, l'équipe formée et tous les membres du personnel scolaire remplissent un questionnaire standardisé, l'*Effective Behavior Support Survey*, traduit et adapté en français par les entraîneurs SCP des trois conseils scolaires de l'est ontarien et notre groupe de recherche, faisant l'inventaire des diverses mesures d'ordre disciplinaire mises en place dans l'école. Cet outil permet l'autoévaluation de l'école et l'établissement de priorités d'action sur le plan de la discipline et des comportements. À la suite de l'implantation du système, l'équipe SCP se rencontre mensuellement afin d'évaluer et d'analyser le système et les données comportementales s'y rattachant.

3. L'établissement des valeurs

Lors de la formation fournie à l'équipe SCP, cette dernière établit de trois à cinq valeurs qui seront prônées par l'école auprès des étudiants, des membres du personnel et des parents. Les valeurs de respect et de responsabilité sont généralement prônées dans les écoles implantant le SCP, et ce, tant du côté étatsunien que canadien. Les valeurs adoptées sont ensuite transformées en attentes comportementales pour chacune des aires de vie de l'école.

4. Les attentes comportementales

Comme mentionné précédemment, toutes les valeurs adoptées sont transformées en attentes comportementales observables et formulées positivement par l'équipe SCP, et ce, pour toutes les aires de vie de l'école. Par exemple, la valeur du respect sera transformée en comportements observables et attendus dans les classes, les laboratoires, les corridors, les casiers, etc., en somme dans tous les endroits fréquentés par les élèves. Le travail réalisé permet d'obtenir une matrice comportementale, matrice qui devient alors le code et procédures de l'école. Ainsi, tous les comportements attendus des élèves sont indiqués précisément. Ces comportements seront ensuite enseignés explicitement par le personnel scolaire.

5. L'enseignement explicite des attentes comportementales

À l'aide de la personne-ressource, l'équipe SCP élabore des plans de leçons, destinés au personnel scolaire, afin d'assurer et d'harmoniser l'enseignement explicite des attentes comportementales auprès de tous les élèves, et ce, en contexte réel. Ainsi, dans chacune des aires de vie de l'école, les élèves reçoivent un enseignement systématique (modelage – pratique guidée – pratique autonome) des comportements attendus en lien avec les différentes valeurs adoptées par l'école. De plus, ces attentes comportementales sont affichées visiblement dans chacune des aires de vie afin de rappeler aux élèves et au personnel scolaire les comportements souhaités.

6. L'élaboration d'un système de renforcements

Un système de renforcements est élaboré par l'équipe SCP afin de reconnaître, valoriser et encourager la manifestation des comportements enseignés. Les bénéfices apportés par une procédure de renforcement résident en outre dans le fait de favoriser le sentiment de compétence chez des enfants qui reçoivent en général peu de renforcements positifs.

7. Un continuum d'interventions ciblant les différentes problématiques comportementales

Renforcer positivement les comportements attendus ne signifie pas, pour autant, qu'il faille éviter d'intervenir face aux problèmes comportementaux rencontrés. Au contraire, lors de la formation fournie à l'équipe SCP, celle-ci élabore une classification des comportements problématiques allant de mineur à majeur. Cette classification permet de cerner explicitement les comportements problématiques qui sont gérés exclusivement par les enseignants et ceux qui sont gérés par la direction de l'école ou le responsable de l'encadrement des élèves. Ainsi, les comportements problématiques mineurs, comme ne pas avoir le matériel requis, sont gérés par le personnel enseignant et les comportements problématiques majeurs, comme la bataille, sont gérés par la direction de l'école ou le responsable de l'encadrement des élèves. À cette classification s'ajoute un menu de conséquences possibles et d'interventions. Ce travail

permet, d'une part, d'harmoniser au sein de l'école des interventions comportementales cohérentes et efficaces et, d'autre part, d'éviter que des élèves soient retirés de classe sans motif préalablement déterminé et autorisé.

8. La compilation et l'analyse des données comportementales

Des rapports d'incidents disciplinaires sont élaborés par l'équipe SCP afin que le personnel scolaire (enseignants et direction) puisse noter les comportements problématiques mineurs et majeurs rencontrés. Les rapports soumis et les renforcements positifs attribués aux élèves sont compilés et analysés mensuellement par l'équipe SCP, à l'aide d'un outil informatisé et sous la supervision de la personne-ressource, afin de dresser un portrait de l'école sur le plan comportemental. Cette analyse des données permet de répondre aux questions suivantes : Quels sont les comportements problématiques rencontrés? Où et quand ces comportements se produisent-ils? Qui adopte les comportements problématiques observés? Est-ce que seulement quelques élèves sont impliqués dans les problématiques rencontrées? À quels niveaux retrouve-t-on ces problématiques? Dans quelles classes? Est-ce que la majorité des élèves ont obtenu des renforcements positifs au cours du dernier mois? Y a-t-il une diminution des problèmes comportementaux comparativement aux mois précédents, etc. L'analyse comportementale permet d'obtenir des renseignements précis sur la gestion des comportements au sein de l'école. Elle permet également d'élaborer efficacement un plan d'action en fonction des problématiques constatées.

9. La fonction des comportements

Malgré la mise en place des différentes composantes décrites précédemment, certains élèves auront des comportements inadéquats et persistants. Sous la supervision étroite de la personne-ressource, l'équipe SCP formule des hypothèses, à la lumière des renseignements accessibles, sur la fonction (évitement ou obtention) de ces comportements. L'équipe se questionne alors sur les motifs pouvant expliquer les comportements problématiques de certains élèves. Les réponses trouvées servent ensuite à formuler des hypothèses de solution aux difficultés rencontrées. L'équipe SCP gère ainsi les problèmes comportementaux selon un processus de

résolution de problème. De plus, l'ensemble du personnel scolaire est sensibilisé à l'analyse fonctionnelle du comportement.

10. La présence d'un coach SCP

La présence d'une personne-ressource ou d'un coach SCP est essentielle à la mise en œuvre des diverses composantes du système. L'accompagnement soutenu de l'équipe SCP et du personnel scolaire par une personne experte sur le plan comportemental, un psychoéducateur par exemple, est indispensable au succès d'un tel système. En fonction des problématiques observées, cette personne peut, selon les besoins, fournir de la formation à l'équipe SCP et aux membres du personnel scolaire sur la gestion efficace de classe, sur la gestion des comportements difficiles, sur l'analyse fonctionnelle des comportements, etc. De plus, dans le but de faciliter la mise en œuvre du système, tous les documents produits au fil du temps par les écoles ayant implanté le SCP sont remis aux équipes SCP actuelles. Les écoles étant très semblables entre elles sur le plan comportemental, les documents remis deviennent alors une source précieuse d'informations facilitant grandement la mise en œuvre des diverses composantes du système.

Les effets du système SCP dans une école élémentaire

Les effets du système SCP ou PBIS, sur le plan comportemental, sont mesurés généralement à l'aide du nombre de « références disciplinaires gérées par la direction de l'école » (une traduction d'*Office Discipline Referral* [ODR]), soit le nombre de rapports d'incident disciplinaire majeur remplis par le personnel scolaire, les directions et les enseignants. Un rapport d'incident majeur est produit lorsqu'un élève manifeste un comportement qui nécessite qu'il soit retiré de la classe, isolé des autres ou placé dans un local précis sous la supervision d'un responsable à l'encadrement. Une analyse préliminaire des références disciplinaires réalisée par notre groupe de recherche dans une école élémentaire de milieu très défavorisé, école qui a implanté quelques composantes seulement du système SCP (composantes 5, 6 et 7), montre une réduction de 26 % du nombre d'incidents comportementaux dans l'école. Ainsi, le nombre moyen d'incidents comportementaux mensuels est passé de

69 incidents/mois en 2010 à 51 incidents/mois en 2011. Sur une période de 10 mois, ce résultat représente environ 180 incidents comportementaux de moins à gérer au cours d'une année scolaire pour la direction de l'école et les services d'éducation spécialisée.

Conclusion

Les élèves ayant des troubles du comportement sont ceux dont les probabilités de quitter l'école sans un diplôme d'études secondaires sont les plus élevées (MELS, 2006). Ainsi, il est urgent de mettre en place des interventions préventives auprès des élèves à risque de manifester des difficultés comportementales. Pour être efficaces, ces interventions doivent être issues de la recherche en éducation, c'est-à-dire être fondées sur des données probantes (Bissonnette, Gauthier et Péladeau, 2010). Or, c'est le cas du système SCP.

Par conséquent, nous croyons, à l'instar de Lapointe et Freiberg (2006), que plutôt que de consacrer toutes ses énergies à réinventer la roue dans son milieu avec l'approche essai-erreur, il est préférable de mettre en place un système ou un programme qui a fait ses preuves, comme PBIS ou SCP, car celui-ci saura ouvrir la voie à la liberté d'enseigner et d'apprendre dans un climat plus favorable et sans dérangements constants.

Références

- Bissonnette, S., Gauthier, C. et Péladeau, N. (2010). Un objet qui manque à sa place. Les données probantes dans l'enseignement et la formation. *Actes de la recherche, 8*, 107-133.
- Lapointe, M. L. et Freiberg, H. J. (2006). Indiscipline, conflits et violence à l'école : pistes nord-américaines. *Vie pédagogique, 141*, 1-4.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2006). *Classe ordinaire et cheminement particulier de formation temporaire. Analyse du cheminement scolaire des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à leur arrivée au secondaire*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2009). *L'école, j'y tiens! – Tous ensemble pour la réussite scolaire*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec.
- Technical Assistance Center on Positive Behavioral Interventions and Supports. (2011). <http://www.pbis.org/>